



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

GRETA

Question écrite n° 7028

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie à propos de la situation des employés contractuels des GRETA. Les personnes travaillant dans les GRETA de façon contractuelle s'inquiètent des textes régissant leurs fonctions. Ils semblent écartés des dispositions prévues par la loi Perben. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser des règlements en vigueur en la matière et s'il ne pense pas souhaitable de prévoir rapidement un texte législatif ou réglementaire permettant de clarifier cette situation.

Texte de la réponse

Un projet de refonte de la grille indiciaire dont bénéficient les personnels administratifs contractuels travaillant dans les GRETA, dans le cadre de la transposition aux agents non titulaires des dispositions du protocole d'accord sur la rénovation de la grille des rémunérations et des classifications, est en cours d'élaboration. Un tel dispositif doit recueillir au préalable l'accord des ministres chargés de la fonction publique et du budget.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7028

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4299

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4796